

**4 Économie**

**1ère édition de la Journée nationale de l'artisanat  
Un secteur en phase de décollage**

**Abel EYEGHE EKORE**

Libreville/Gabon

LA ministre des Petites et moyennes entreprises (PME) et de l'Artisanat, Carmen Ndaot, a procédé, hier, au lancement de la 1ère édition de la Journée nationale de l'artisanat. En présence du Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet. Cet événement majeur qui va se dérouler sur trois jours à l'Institut français

de Libreville, a pour thème "La diversité des métiers de l'artisanat". Pour la ministre Ndaot, cette première édition marque une volonté du gouvernement à mettre tout en œuvre pour l'éclosion de l'artisanat au Gabon. En effet, a-t-elle souligné, en consacrant une journée nationale à l'artisanat, le gouvernement a voulu montrer l'importance qu'occupe ce secteur dans le cadre de la diversification de l'économie et le développement



Photo : Abel Eyeghe

Le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet (c), a assisté à l'ouverture de la manifestation avant de visiter les stands d'exposition des produits artisanaux.

du pays. «Nous sommes à un stade aujourd'hui où nous avons, grâce aux autorités de notre pays, pu mettre l'artisanat au sommet par un cadre réglementaire mis en place. Nous avons aujourd'hui une loi sur l'artisanat afin de donner aux artisans un véritable statut, de les aider à s'organiser pour qu'ils puissent avoir des marchés et être structurés», a souligné le membre du gouvernement. Au nom de l'Exécutif, Carmen Ndaot a remercié

l'ambassade de France pour son soutien multiforme dans le cadre de la mise en place de la Chambre des métiers. « Nous voulons que les artisans puissent avoir un impact dans notre économie, qu'ils soient représentés au sein d'un organisme et puissent avoir une personne qui les forme. Cette structure que nous sommes en train de mettre en place, avec l'appui de l'ambassade de France, est une aubaine pour eux», a-t-elle indiqué.

**Entretien avec l'ambassadeur, Haut Représentant de la République française au Gabon**

**Philippe Autié : " La coopération franco-gabonaise dans le domaine de l'artisanat est un exemple de la qualité des relations entre nos deux pays"**

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU

Libreville/Gabon

**L'union.** Le gouvernement a organisé, hier, à travers le ministère des PME et de l'Artisanat, et avec l'appui technique de l'ambassade de France, la Journée nationale de l'artisanat à l'Institut français du Gabon (IFG). Quels ont été, pour vous, les temps forts de cet événement ?

**Philippe AUTIÉ :** L'organisation de la Journée nationale de l'artisanat à l'Institut français du Gabon (IFG) a été le fruit d'une coopération étroite entre le ministère des PME et de l'Artisanat et l'ambassade de France. Cette coopération s'est tissée dans la continuité de l'élaboration de la loi gabonaise sur l'artisanat en 2017, et a concerné plus spécifiquement la création d'une Chambre nationale des métiers au Gabon. La journée du 21 novembre s'est articulée autour de plusieurs temps forts. Des stands, installés tant sur les espaces extérieurs qu'à l'intérieur de l'IFG, ont mis en valeur différents corps de métiers liés à l'artisanat au Gabon. En matinée, l'Assemblée permanente de la Chambre des métiers et de l'artisanat (APCMA) de France a restitué l'étude de faisabilité relative à la création d'une Chambre nationale des métiers au Gabon. En début d'après-midi, nous avons lancé, toujours en étroite collaboration avec le ministère des PME et de l'Artisanat, le concours de la maison "100 % gabonaise accessible à tous". Ce concours, à destination des architectes inscrits à l'Ordre gabonais des architectes, permettra de mettre en valeur le métier d'architecte et le savoir-faire des artisans gabonais du BTP, travaillant avec des matières locales (bois, briques, bambou, pierre, etc.). Le concours portera sur la réalisation d'une maison au coût abordable, soit 20 millions de francs CFA au maximum pour une maison de trois chambres d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>. Les architectes qui vont concourir devront proposer des solutions en matière de développement durable : ventilation naturelle, récupération des eaux de pluie, autonomie énergétique, assainissement, etc. Le lancement du concours sera effectif ce 21 novembre (hier, ndlr) après présentation du règlement intérieur et du cahier des charges techniques. Les projets seront présentés à un jury entre le 14 et le 18 janvier 2019. Le projet vainqueur sera construit dans l'enceinte de l'IFG. Le public sera alors invité à venir découvrir et visiter cette réalisation.

Quels ont été concrètement les objectifs visés par cette journée ?



Photo : DR

L'ambassadeur, Haut représentant de la République française au Gabon, Philippe Autié répondant à nos questions.

- Cette journée a été tournée vers les métiers de l'artisanat. L'artisanat est souvent implicitement associé à l'art, de sorte qu'il nous est parfois difficile d'entrevoir le fait que l'artisanat concerne un nombre bien plus large de métiers, comme le bâtiment, les services, l'alimentation, l'ameublement, l'automobile, etc. Autant de domaines indispensables à notre quotidien. En outre, ces métiers très variés nécessitent des savoir-faire spécifiques. L'artisanat recouvre ainsi une multitude d'arts, de règles et de techniques. Cette diversité est une richesse qui sera mise en valeur à l'occasion de cette journée. Outre la diversité des métiers et des talents mis en lumière, nous n'oublions pas le fait que l'artisan est un agent économique qui crée, produit et transmet. L'ambassade de France est ainsi fière de pouvoir coopérer avec le ministère des PME et de l'Artisanat sur une question aussi concrète, qui donne toute sa place à l'humain. L'artisanat offre des perspectives prometteuses à travers la valorisation des savoir-faire, par la création d'emplois dignes, par l'activité et, donc, la valeur créée et, également, par le recours et l'approvisionnement en ressources locales. La richesse de ces ressources locales (bois, pierre, bambous, briques, etc.) sera mise en lumière, notamment à travers le concours de la maison "100 % gabonaise accessible à tous".

**La collaboration entre le ministère des PME et de l'Artisanat et l'ambassade de France pour la création de cette Chambre nationale des métiers s'inscrit donc dans la durée...**

- ...nous nous inscrivons dans une démarche de coopération. En ce sens, nous œuvrons de concert avec le ministère des PME et de l'Artisanat depuis plus d'un an. La venue de l'Assemblée permanente de la Chambre des métiers et de l'artisanat (APCMA) de France constitue une réalité concrète et visible de cette coopération. L'APCMA a

réalisé une étude qui prouve la faisabilité du projet de Chambre des métiers. Cette étude comporte un échéancier de mise en œuvre qui a été validé par Madame le ministre et constitue donc notre feuille de route jusqu'en septembre 2020. La démarche devant aboutir à la création effective d'une Chambre nationale des métiers est longue : elle nécessite au préalable des phases d'identification, de regroupement et d'organisation de corps de métiers, mais aussi de renforcement de ces regroupements créés et d'élection des membres consulaires. La première étape de cette mise en œuvre, à savoir le programme de compagnonnage artisanal, débute ce mercredi 21 (hier, ndlr). Nous sommes fiers de pouvoir contribuer à la bonne réalisation de ce projet que nous souhaitons voir aboutir, ensemble.

**Quelles sont les actions que l'ambassade de France compte mener pour mieux valoriser les productions artisanales du Gabon, mais surtout encourager les nombreux artisans de talent ?**

- L'action de notre coopération la plus visible dans ce domaine pour les mois à venir concerne le programme de compagnonnage artisanal, avec la venue au Gabon d'artisans français. Chaque artisan séjournera plus d'un mois dans une province du pays où il partagera ses savoir-faire. Cet échange et ce partage soulignent combien une action de coopération est, avant tout, le fruit d'une volonté réciproque d'œuvrer ensemble. Le compagnonnage artisanal est une méthode innovante de renforcement des compétences s'appuyant sur : un diagnostic au sein des ateliers sur les conditions de production et de commercialisation et sur l'environnement économique et institutionnel des artisans concernés ; des préconisations individuelles et collectives pour améliorer les performances des artisans tout au long du cycle de vie de leurs produits ; un accompagnement individuel et collectif pour la mise en œuvre de ces préconisations ; le déclenchement d'une dynamique de changement par la conception et la réalisation d'une action collective par chaque groupe d'artisans concernés ; et un dispositif ad hoc de suivi, d'évaluation et de capitalisation permettant aux structures d'accompagnement des artisans d'identifier l'offre de services d'appui la plus adaptée. Coopérer, à la demande du ministère gabonais des PME et de l'Artisanat, est le verbe d'action qui représente et justifie l'appui français à l'artisanat gabonais et à ces nombreux artisans de talent qui, chaque jour, imaginent, créent, construisent et développent. Il s'agit d'actions concrètes et partagées qui représentent bien, à mon sens, la qualité des relations entre nos deux pays.

C H A N G E S	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 21/11/2018	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1427	1USD =	574,041	1 USD	596,606	CAC 40	21/11/2018	5 005,03
		CAD	1,5055	1CAD =	435,707	1 CAD	469,378	DOW JONES	21/11/2018	25 232,25
		JPY	128,8900	1JPY =	5,089	100 JPY	537,586			
		GBP	0,8908	1GBP =	736,344	1 GBP	789,334			
		CHF	1,1391	1CHF =	575,855	100 CHF	61 888,12			
		ZAR	16,0122	1ZAR =	40,966	100 ZAR	4 332,81			
		MAD	10,8344	1MAD =	60,544	1 MAD	63,93			
		CNY	7,9349	1CNY =	82,667	1CNY	85,15			
		KES	117,7600	1KES =	5,570	1KES	5,74			

  

<b>BRENT (IPE) US Dollars/Baril</b>		
<b>21 Novembre 2018: 65,52</b>		

**Union Gabonaise de Banque**

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>